

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [audrey van houtte](#)

<https://www.cadre21.org/membres/88f4f7bb041f46e1cd11a7ff>

Date d'obtention : 2021-03-05 19:42:44

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une démarche standardisée qui permet de traiter les situations à caractères sexuels rapidement et efficacement en collaboration avec le directeur de l'établissement scolaire, le service de police, la famille et le procureur.

Un formulaire précis permet de remplir les informations sur la situation sans poser de jugement ou mettre des mots dans la bouche de la victime ou de l'investigateur.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir me fier à une procédure simple et efficace afin d'obtenir les informations nécessaires pour traiter le plus proactivement possible la situation. Je vais également pouvoir confisquer le téléphone cellulaire en cas d'acte malveillant afin de pouvoir protéger la victime de d'autres diffusion d'images. Agir le plus rapidement pour rencontrer tous les acteurs concernés.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Agir avec bienveillance et être attentive au signaux de détresse psychologique des jeunes. L'objectif est de comprendre l'intention du geste. Connaître si le jeune investigateur agissait avec malveillance ou par acte d'impulsivité. Offrir du soutien et de l'éducation à la victime et à l'investigateur.